



## Nachlassverträge - Concordats - Concordati

VD

1. Débitrice: **MJL SA**, Chemin d'Eysins 51, 1260 Nyon
2. Concordat confirmé le: 11.05.2012
3. Remarques: A vous tiers intéressés.  
Vous êtes avisés, que par décision rendue le 11 mai 2012, la présidente du Tribunal de l'arrondissement de La Côte a homologué le concordat proposé le 12 avril 2011 à ses créanciers par MJL SA, Chemin d'Eysins 51, 1260 Nyon, désigné en qualité d'exécuteur du concordat M. Ladislav Klement, chez Cigest SA, Compagnie fiduciaire et gestion d'affaires à Genève.  
Un recours au sens des articles 319 et suivants CPC-CH peut être formé dans un délai de dix jours dès la notification de la présente décision en déposant au greffe du Tribunal cantonal un mémoire écrit et motivé. La décision objet du recours doit être jointe.

Tribunal d'arrondissement de La Côte  
1260 Nyon

00770893

